



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**yooper!**

## **CERTIFICAT DE REALISATION**

**Je soussigné Jérémie ORIAC**

**représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, Yooper, nom commercial de ORICA SAS**

**atteste que :**

M. Billy Rousseau

salarié(e) de l'entreprise ou indépendant(e) chez Billy Rousseau

a suivi l'action Formation CIF

*Nature de l'action concourant au développement des compétences :*

- action de formation* <sup>1</sup>
- bilan de compétences*
- action de VAE*
- action de formation par apprentissage*

qui s'est déroulée du 29/01/2025 au 26/03/2026

pour une durée de 150h <sup>2</sup>

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : ROUBAIX

Le : 27/03/2026

Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de  
formation

*Jérémie ORIAC, dirigeant*

SAS ORICA  
33 RUE DUPLEX ENTRÉE B  
59100 ROUBAIX (FRANCE)  
RCS LILLE 833 926 579

<sup>1</sup> Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>2</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.